

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2017

La séance débute à 20h32 sous la présidence de Madame Patricia ALTHERR, Maire de CHALLEX

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2017

Présents :

Patricia ALTHERR, Fabien BELOTTI, Sophie COLLET, Emmanuelle JAN, Stéphanie LOVENJAK, David PERAY, Frédéric PERICARD, Michel PETER, Denis RAQUIN, Sandrine SHAW, Jean-Pierre SZWED

Absents ayant donné procuration : Henri BABAZ donne procuration à Stéphanie LOVENJAK, Christian JOLIE donne procuration à Patricia ALTHERR, Valérie BURINE donne procuration à Fabien BELOTTI, Brigitte FLEURY donne procuration à Michel PETER.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre SZWED

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du :

2 octobre 2017

Approbation du compte rendu du Conseil municipal exceptionnel du

31 octobre 2017

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité

Délibération n°45-2017

Objet : achat d'un nouveau tracteur.

Sur le rapport de David PERAY,

Vu les 2 devis présentés en annexes,

Il devient nécessaire de rénover le parc des tracteurs communaux.

L'objectif est d'investir pour faire des économies sur le long terme. La commune souhaite vendre le tracteur ISEKI bleu, la tondeuse KUBOTA, le tracteur CASE et la balayeuse. L'achat d'un nouveau tracteur permettra de payer moins d'assurance et de faire de la place dans les locaux. Le nouveau tracteur sera ainsi plus adapté aux besoins de la commune.

Après en avoir délibéré lors du précédent Conseil Municipal, les élus ont décidé de reporter l'achat du tracteur à aujourd'hui.

Trois devis sont présentés :

ETS G. LAVERRIERE : tracteur compact John DEERE 1026R AVEC CABINE d'un montant de 28 992€ TTC (incluant la reprise de l'ISEKI pour un montant de 5 634€)

J. VAUDAUX : tracteur KUBOTA B2650 HDUA CABINE d'un montant de 31 800€ TTC.

J. VAUDAUX : le tracteur KUBOTA B2650 HDUA CABINE, ainsi qu'une tondeuse frontale WIEDENMANN SUPER PRO TXL-H 130, d'un montant de 30.500 € TTH (incluant la reprise du KUBOTA F3680 BAC à 6.000€).

Pour David PERAY, le JOHN DEERE est un petit tracteur qui est plus destiné à des paysagistes alors que le KUBOTA est un vrai tracteur. Au surplus, les employés communaux préfèrent le KUBOTA.

David PERAY explique que le but de l'opération est de vendre le matériel non utilisé afin de ne plus louer de local chez M. NABAFA.

Frédéric PERICARD dit qu'il s'est battu pour que l'on fasse des rapports de commission pour discuter de la vente du matériel avant un Conseil Municipal et se demande pourquoi dans ce cas-là, ça n'a pas été fait.

David PERAY répond que suite à des Conseils Municipaux très chargés, la procédure a changé.

Frédéric PERICARD informe qu'il a reçu un grand nombre d'appels pour le matériel qu'il a mis en vente sur « Le bon coin » le 3 novembre. M. Eugène MONIER de CHALLEX souhaite acheter l'ISEKI pour 2.500 € TTC. Il y a eu trois propositions pour la benne dont une à 2.300 € TTC. Pour le tracteur CASE, il y a deux pistes ; un paysagiste de GEX qui le prendrait 12 000 € TTC et un autre paysagiste de Saône et Loire. Le total de la vente de matériel s'élèverait à 16.800 € sans tenir compte de la reprise de la KUBOTA F3680 par l'entreprise J.VAUDAUX pour 6°000 €.

Michel PETER dit qu'il va falloir contacter le trésorier de GEX pour savoir comment va se dérouler l'achat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'achat d'un tracteur selon le devis ETS J VAUDAUX d'un montant de 30.500 €

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis correspondant.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Délibération n°46-2017

Objet : Décision Budgétaire modificative n°4

A la suite de la délibération n°45-2017 concernant l'achat d'un tracteur, une décision budgétaire modificative est nécessaire.

Il convient de prendre 30.000 € en dépenses imprévues d'investissement (020) et de les basculer sur l'article 2182 « matériel de transport ». (Il restera alors 33.642,18€ en dépenses imprévues d'investissement)

Section investissement :

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
020	Dépenses imprévues	- 30.000 €	
2182	Matériel de transport	30.000 €	
TOTAL		0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE les modifications telles que présentées ci-dessus par Madame le Maire ;

CHARGE Madame le Maire de les appliquer.

Délibération n°47-2017

Objet : Décision Budgétaire modificative n°5

Ont été commandés pour le secrétariat deux ordinateurs, une décision budgétaire modificative est nécessaire. Il convient de prendre 2.700 € en dépense imprévue d'investissement (020) et de les basculer sur l'article 2183 « Matériel de bureau et informatique » : Il reste alors 30.942,18 € en dépenses imprévues d'investissement.

Section investissement

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
020	Dépenses imprévues	- 2.700 €	
2183	Matériel de bureau et informatique	2.700 €	
TOTAL		0	0

Débat : les conseillers municipaux demandent pourquoi les ordinateurs doivent être changés. Patricia ALTHERR répond que cette dépense était nécessaire car les postes faisaient beaucoup de bruit et cela fait partie des coûts d'entretien du parc informatique. Sophie COLLET se demande ce que vont devenir les anciens postes informatiques, seront-ils vendus, envoyés en déchèterie ? Elle rajoute que parfois des boutiques souhaitent les reprendre pour les vendre en pièces détachées. Patricia ALTHERR répond que la question n'a pas été abordée. Michel PETER rajoute que la bonne chose à faire est de le jeter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les modifications telles que présentées ci-dessus par Madame le Maire ;

CHARGE Madame le Maire de les appliquer.

Délibération n°48-2017

Objet : Indemnités du nouveau trésorier de Gex : M. RIETZMANN

Patricia ALTHERR propose au Conseil Municipal de décider d'attribuer ou décider de ne pas attribuer à Monsieur RIETZMANN, Receveur, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰

Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰

Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 ‰

Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰

Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰

Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0,50 ‰

Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 ‰

Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 ‰

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

Débat : Pour Michel PETER, c'est payer une indemnité pour un travail pour lequel cet agent de l'Etat et d'ores et déjà payé. Pour Frédéric PERICARD c'est un bakchich. Les élus s'interrogent sur le calcul du montant de cette indemnité. Michel PETER clôture le débat en disant que la commune n'a jamais payé cette indemnité et n'a jamais eu de problème.

Le Conseil municipal à la majorité, (11 voix contre et 4 abstentions) :

DECIDE DE NE PAS ATTRIBUER d'indemnité au nouveau trésorier de GEX.

Délibération n°49-2017

Objet : Vente du bâtiment communal rue de la Mairie

Suite au vote à la main levée (11 voix pour ; 4 voix contre) ayant eu lieu lors du Conseil municipal du 2 octobre 2017 sur ce sujet il est nécessaire de délibéré.

Il est important de préciser que la mise en vente de ce bien ne pourra être réalisée avant que le service des domaines de l'Etat n'en ait fait l'estimation.

Débat : Sandrine SHAW demande si ce sont des agents immobiliers qui vont faire l'estimation. Patricia ALTHERR répond que cette tâche revient directement au service des domaines de l'Etat. Patricia ALTHERR rajoute qu'il faut faire un dossier en précisant le pourquoi de la vente, la destination de la recette issue de la vente. Frédéric PERICARD demande si cette estimation à une influence sur la vente. Patricia ALTHERR répond que oui. Michel PETER ajoute que c'est pour éviter de brader les biens. Michel PETER s'interroge sur le délai d'obtention de l'estimation.

Le Conseil Municipal, à la majorité, (9 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions)

ACCEPTE de vendre le bâtiment communal rue de la Mairie.

Délibération n°50-2017

Objet : Bail rural à conclure avec l'EARL HOFER

Par courrier, reçu le 26 octobre, M. Michel DURRAFOUR, preneur du bail à ferme des biens désignés ci- après, a déclaré prendre sa retraite à compter du 1^{er} décembre 2017. Il nous informe également que ces parcelles ont été reprises par l'EARL HOFER.

Commune	Désignation cadastrale Section, n°	Lieu-dit	Contenance
CHALLEX	D 36	La Craz	53 a 03 ca
CHALLEX CHALLEX	D 37	La Craz	19 a 83 ca

	D 834	La Craz	34 a 04 ca
--	-------	---------	------------

Débat : Sophie COLLET demande comment a été calculé le fermage. Patricia ALTHERR répond que c'est une délibération prise en son temps après que le terrain ait été vendu à la commune à un prix symbolique. Sophie COLLET dit que le calcul des prix est quelque chose de bien particulier et qu'il change chaque année. Frédéric PERICARD indique que le prix est arrondi en fonction des fluctuations annuelles. Sophie COLLET rajoute que la variation de prix dépend du type de bien à la location (habitation, la friche, terre agricole...). Frédéric PERICARD affirme que dans le pays de GEX le prix est de 100 € l'hectare. Pour Stéphanie LOVENJAK, le problème réside dans le fait que les agriculteurs s'entendent entre eux sans aviser préalablement la Mairie. Michel PETER concède que la pratique est atypique. Emmanuelle JAN rajoute que cette attitude risque d'entraîner une désinformation générale de la mairie sur l'occupation des espaces communaux. Sophie COLLET explique que le bail est déjà repris avant l'accord de la mairie afin de semer et de ne pas perdre une année de récolte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, (13 voix pour, 2 abstentions) :

Décide de CONCLURE un bail rural avec l'EARL HOFER

Délibération n°51-2017

Objet : Pacte financier et fiscal de solidarité (PFFS) de la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG)

Le vice-président délégué à l'administration générale et aux finances de la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG) a présenté lors du conseil communautaire de la collectivité, le 26 octobre 2017 le PFFS.

Ce pacte a plusieurs objectifs :

- renforcer et simplifier les mécanismes de solidarité financière entre la CCPG et ses communes membres ;
- optimiser les différentes sources de financements notamment fiscales grâce à l'instauration de la Dotation de Solidarité Communautaire ;
- coordonner les stratégies d'investissement sur le territoire grâce à la définition et l'application d'une politique partagée des fonds de concours.

Le Pacte propose quatre leviers sur lesquels les communes membres et la CCPG doivent s'engager :

- Les Attributions de Compensation – AC ;
- La Dotation de Solidarité Communautaire - DSC ;
- Les Fonds de Concours - FC ;
- le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales - FPIC

Débat : Stéphanie LOVENJAK trouve cela très confus pour les non-initiés. Michel PETER ayant assisté à ce conseil indique le contenu de ce pacte. La dotation de solidarité communautaire (DSC) est une enveloppe de 500.000, € correspondant au produit économique de la CCPG qui est reversée à chaque commune. A titre indicatif en 2018 Challex percevra 7.242 €. Cette somme peut évoluer. L'attribution est calculée en écart de revenus par rapport à la moyenne. L'Attribution de Compensation (AC) permet de compenser les frais de fonctionnement des activités des communes pour des compétences transférées à la CCPG. Le Fond de concours (FC) est destiné à encourager les communes et notamment les plus petites à avoir une politique publique en ligne avec celle de la CCPG. La mise en place de ce système permet une redistribution de l'argent de la CCPG ce qui est positif. Michel PETER termine en disant que tous les membres présents ont trouvé ce pacte correct. Patricia ALTHERR rajoute

que ce mécanisme ayant déjà été voté à la CCPG, la délibération d'aujourd'hui lui permettra de signer tous actes relatifs à ce pacte.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité, (11 voix pour, 3 abstentions)

APPROUVE le pacte financier et fiscal de solidarité

AUTORISE Mme le Maire à signer ce document et tout document nécessaire à l'application de cette décision

Délibération n°52-2017

Objet : Avenant n°2 au Marché Public EUROVIA

Cette délibération est reportée pour cause de problème avec la société EUROVIA, et sera remise à l'ordre du jour si nécessaire.

Rapport des Commissions

Affaires intercommunales (Patricia ALTHERR)

Jean-Pierre SZWED s'est rendu à la commission eau et assainissement. Sur le sujet de la station d'épuration : en l'état actuel des choses, il est plus rentable de continuer le traitement des eaux usées par la Suisse. Avant que la CCPG ne choisisse un emplacement, c'est cette commission qui devra passer au vote. Jean-Pierre SZWED rajoute que si la commune de CHALLEX « freine » sur ce sujet, la commune de Péron souhaite l'accepter pour devenir un pôle urbain au lieu de rester un petit village. David PERAY intervient pour déclarer : il faut se protéger face à ce risque, ce à quoi Jean-Pierre SZWED répond qu'effectivement il faut protéger la zone du moulin.

Patricia ALTHERR intervient à son tour. Le 06/11/2017 elle a reçu M. CAPE, responsable du service eaux pluviales de la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG), cette réunion a lancé la mise à jour des plans eaux pluviales et réseaux fontaines de la commune. Henry BABAZ s'est proposé afin de rencontrer les anciens du village sur ce sujet. Patricia ALTHERR rappelle que la CCPG a pris en charge cette mise à jour car elle va récupérer la compétence des eaux pluviales début janvier.

Finances budget (Michel PETER)

Michel PETER doit faire le point avec Lisa NOVELLA (la nouvelle secrétaire générale) sur ce sujet. Beaucoup d'informations ont donné naissance à des chiffres incorrects. Il est nécessaire de procéder à une comparaison pour savoir où sont « les plus et les moins ». En outre, la commune a reçu une subvention de 4.500€ pour l'école. Patricia ALTHERR ajoute que cette subvention a permis d'acheter une sirène. Michel PETER poursuit par le SIEA qui a envoyé la cotisation 2017, le chiffre est proche de celui du budget. La commune a également reçu une aide pour les NAP de 5.033,33 €. La dotation de solidarité a été versée, elle s'élève à 15.412 €, au budget 14.000 € avaient été prévus.

Voirie (Jean-Pierre SZWED)

Pas de réunion, donc RAS.

Bâtiment (David PERAY)

Il n'y a pas eu de réunion, mais quelques réparations ont été faites. Réparation du WC de la Halle et du robinet extérieur du terrain de foot. Réparation du chauffage à la Maison des sociétés et remplacement d'autres pièces telle que des lumières dans la salle de musique. En ce qui concerne la salle Jean Antoine Lépine, il y a de nouveau de l'eau qui s'infiltré par le toit et qui passe par l'isolation. La SEMCODA doit faire marcher son assurance. Selon David PERAY, il devient nécessaire de tout refaire mais ce n'est qu'une histoire d'assurance. Pour la Challaisienne, David PERAY a rendez-vous le 15/11/2017 avec le responsable pompier pour le déclassement du local et constater que le local de la chasse est conforme. Se pose la question de la vente du piano et de la haute de cette salle. La mairie ne les utilise plus, il faut s'en débarrasser. Frédéric PERICARD demande si une association caritative ne serait pas intéressée, car ça reste du bon matériel. David PERAY devrait recevoir en décembre des devis pour le bâtiment de la Mairie. Fabien BELOTTI intervient pour évoquer le problème de chauffage de la salle Jean Antoine Lépine. Lors du loto du Foot il n'y avait pas de chauffage. David PERAY répond que le chauffage n'a été mis en route que le lundi suivant. Fabien BELOTTI ajoute qu'il va falloir faire appel à une entreprise pour réparer les filets du foot endommagés lors du dernier grand vent.

Personnel (Patricia ALTHERR)

Le 6/11/2017 la commission s'est réunie pour attribuer le Complément Indemnitaire annuel (CIA). Il est attribué en fonction des entretiens professionnels annuels et il est donc individualisé. Les agents de la commune vont être reçus individuellement pour leur annoncer ce qui a été attribué. Michel PETER ajoute qu'un nombre important de critères ont été pris en compte pour ce CIA. Le montant total s'élève à un peu moins de 5000 €

Urbanisme (David PERAY)

Deux déclarations préalables reçues, la première concerne le remplacement d'une véranda par une autre plus récente et pour la seconde, une demande de pièces supplémentaires a été envoyée.

Communication (Denis RAQUIN)

Réunion d'accueil des nouveaux arrivants : huit familles sont venues sur les vingt-sept invitées. Beaucoup d'associations étaient présentes. Pour résumer, peu de familles mais une bonne ambiance. La prochaine fois, il serait préférable de proposer une réunion en soirée pour avoir plus de familles. Emmanuelle JAN fait remarquer cette réunion a été un peu longue pour les familles avec enfants.

Des banderoles ont été installées pour faire de la publicité au marché communal.

Et enfin, bonne surprise pour le questionnaire du petit Challaisien, 62 réponses reçues dont la plus-part sont satisfaisantes. Fabien BELOTTI s'est proposé pour écrire le prochain mot des élus.

Association (Fabien BELOTTI)

Les AG continuent de se dérouler. La Souris Verte a été dissoute, ce qui est dommage vu l'ancienneté de cette association (presque 20 ans). L'AG des bourrus est le 16/11/2017 à la salle Jean-Antoine LEPINE, celle de l'AJLC et de Lyre le 24/11/2017. Seul problème, les associations changent constamment la date de leur AG sans prévenir la municipalité.

Patricia ALTHERR intervient pour faire part de certains problèmes avec les associations, les locaux ne sont pas rendus totalement propres. Des courriers vont être envoyés. Il semblerait que certaines associations soient prêtes à payer les salles en contrepartie de l'intervention d'une société privée de nettoyage. Emmanuelle JAN trouve que cette idée est à creuser Autre problème les locaux sont utilisés sans que la mairie n'ait été informée. Ça été notamment le cas samedi dernier. Pour des raisons de sécurité et d'assurance évidentes la mairie doit être informée des jours et heures d'utilisation de tous les bâtiments communaux, c'est une obligation. Fabien BELOTTI n'en

avait pas été informé. Les élus concluent que les associations vont être convoquées. Enfin, par courrier du 7 novembre, l'ADAPEI exprime ses remerciements pour la vente de brioches.

Education (Sandrine SHAW)

Pas de réunion ce mois-ci mais la prochaine est bientôt, elle aura lieu après le conseil d'école du 20 novembre, ce qui permettra de faire un bilan. D'ici là nous aurons les réponses aux questionnaires NAP des agents de l'école et du corps enseignant. Pour le questionnaire aux parents, 95 familles sur 111 ont répondu, une majorité souhaite le retour à la semaine de 4 jours. Les parents préfèrent que les enfants bénéficient d'une coupure dans la semaine. D'ici fin novembre le Conseil Municipal devra également donner son avis sur ce sujet pour le vote de décembre sur les rythmes scolaires. Les parents expriment également le souhait d'un transport en commun pour le centre de loisirs de Peron. Sophie COLLET se demande si c'est à la commune de payer ce transport. Sandrine SHAW répond que c'est sous réserve d'acceptation par le Conseil régional ou départemental. On va se renseigner pour savoir si c'est une possibilité. Patricia ALTHERR propose à tous les membres de la Commission Education de se rendre au conseil d'école. Michel PETER demande comment vont être répartis les 3 types de votes. Sandrine SHAW répond que c'est une question qui va être étudiée. Tout cela devra ensuite être soumis à l'inspecteur d'académie.

Patricia ALTHERR souhaite intervenir et informe qu'elle veut rencontrer l'inspecteur d'académie pour discuter de choses qui ne plaisent pas au Conseil Municipal. Elle évoque également le problème de places pour la rentrée prochaine. Il y a trois possibilités : refuser les petites sections - transférer les CMI et CM2 dans les classes d'une autre commune - mettre des Algécos. Pour Michel PETER, soit on loue quelque-chose soit on construit. Fabien BELOTTI demande où trouver l'agent pour cela. David PERAY souhaite que la vente du bâtiment communal serve à financer ce projet. Le débat sur l'agrandissement de l'école se poursuit.

Affaires sociales (Stéphanie LOVENJAK)

La réunion du 3 octobre a été animée par Patricia ALTHERR, Stéphanie LOVENJAK ne pouvant être présente. Le CCAS a fêté les 90 ans de Mme. BACHELARD. Quelques demandes ont été reçues au CCAS pour reporter le repas annuel de printemps à octobre. Stéphanie LOVENJAK ajoute que cette année, le CCAS a reçu plus de demandes d'aides financières à la personne. La maison de retraite d'Ornex nous a demandé de participer à un colis pour Mme CAUTILLO qui est de la commune, un mail a été envoyé, mais pas de réponse pour l'instant. Enfin, un des logements communaux va bientôt être libéré, il sera donc vacant.

Questions diverses

Patricia ALTHERR fait passer plusieurs informations :

- la route de marongy sera partiellement barrée pour un remplacement de câbles par France télécom pour 20 jours à compter du 20 novembre.
- Une des aires de jeux du skate Park va être temporairement fermée pour des raisons de sécurité.
- Le 11 novembre s'est bien passé malgré le peu de monde. Sur ce sujet, Patricia ALTHERR demande à l'avenir aux conseillers de prévenir de leur absence pour ce genre d'évènement.

Emmanuelle JAN a constaté le désordre devant la Challaisienne lors des sorties des cours à tel point que cela devient dangereux. Les parents se garent un peu n'importe où.

La séance est clôturée à 10h45.